

FICHE 20 - PROCEDURE D’AFFECTATION EN 1^{ère} PRO (à l’issue d’une 2^{nde} PRO Familles de métiers)

PRINCIPES	<p>L’affectation, dans la voie professionnelle, n’est pas soumise à sectorisation. Les candidatures sont classées à partir du bilan des acquis. L’objectif est d’assurer l’admission des élèves de 2^{nde} PRO « famille de Métiers » dans l’un des BAC professionnels correspondants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le passage de 2^{nde} PRO « famille de métiers » en 1^{ère} PRO appartenant à une spécialité de la « famille de métiers » relève de la montée pédagogique • Affectation des élèves de 1^{ère} PRO  Le traitement des candidatures se fait par AFFELNET- Lycée dans le respect de priorités préalablement établi.
MODALITES	<p>Elèves de 2^{nde} PRO « familles de métiers » : priorité aux élèves déjà scolarisés dans l’établissement</p> <p>Le traitement des candidatures des élèves de 2^{nde} PRO se fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montée pédagogique assurée par le bonus de filière automatique, • Accompagnement au projet comprenant la motivation de l’élève (avis favorable, assez favorable, ou réservé du chef d’établissement et de l’équipe pédagogique) • Résultats scolaires de l’élève (établissement d’origine) assuré par un bonus automatique des notes coefficientées (cf. Fiche 17) <p>Il tient compte du projet professionnel et du choix de spécialité(s) de l’élève. Celui-ci reste dans son établissement d’origine sauf si la spécialité souhaitée n’y est pas proposée.</p> <p>- Le traitement des candidatures se fait par AFFELNET- Lycée en tenant compte de l’avis de la Commission pédagogique (avis Très Favorable, ou réservé)</p> <p>Saisie des vœux : Jeudi 01 Juin au Mercredi 14 Juin 2023</p> <p> Les capacités d’accueil étant limitées, il est indispensable de formuler plusieurs vœux pour réduire le risque de non affectation.</p> <p>Les familles peuvent saisir jusqu’à 6 VŒUX</p> <p>A chaque saisie ou modification de vœux, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être remise à la famille et signée par les représentants légaux.</p> <p>Pour le traitement des candidatures post 2^{nde} GT, l’application AFFELNET-LYCEE prend en compte la moyenne des notes trimestrielles de l’année en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> ① Les vœux des familles sont recueillis sur une fiche de recueil de vœux selon le profil de l’élève (2^{nde} PRO « familles de métiers », 2^{nde} GT ou Terminale CAP) ② Saisie des vœux par l’Etablissement dans AFFELNET Lycée ou AFFELMAP (si hors académie) <p>Pour les élèves de 2^{nde} PRO « familles de métiers » 5 disciplines sont à renseigner (moyenne des notes trimestrielles de l’année en cours) : Français, Mathématiques, Langue Vivante, Enseignements professionnels théoriques et Enseignements professionnels pratiques (les autres disciplines sont notées NN).</p>